

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°50/17

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	24 juin 2017		
Séance du	L'an Deux Mille dix-sept, le 30 juin		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Albert Aliès, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - C.LEVY - H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - M. BAYLAC - LUQUET - A. CORDERO - A.FOURNIER - Y. DURAND - J-P AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - S. CAUSSIGNAC - C. MARTINEZ - M. BOURSIER - Ch. PAGES - Ch.BALDO - P. DONOT - A. CAUVELET - A. BERNARD - M. ENGROVA - Y. PLANTEROSE - M.VIDAL			
Absents excusés ayant donné procuration : J.L. ENGROVA à Y. DURAND - F. VÉLU à Ch. QUEYRAT - S.VILA à H. BARBAROS			
Secrétaire de Séance : Mme. C.LEVY			

OBJET : Compteurs « LINKY »

L'entreprise ENEDIS et ses sous-traitants mènent, à l'heure actuelle, une opération de remplacement des compteurs électriques traditionnels par des compteurs de nouvelle génération appelés « LINKY ». Une forte polémique est apparue mettant en cause la technologie utilisée par ces compteurs et son éventuelle dangerosité. De plus, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) devrait encore se prononcer sur la régularité et l'utilisation des données récoltées par ENEDIS. Enfin, l'installation de ces compteurs ne serait pas toujours réalisée par des électriciens professionnels ce qui pourrait représenter une menace pour la sécurité des administrés.

Afin de protéger les habitants de Pollestres face à ces risques éventuels, et en attente d'avoir plus d'études démontrant que ces compteurs sont inoffensifs, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur l'installation de ces nouveaux compteurs.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **EMET** un avis défavorable quant à l'installation de ces nouveaux compteurs en attendant d'avoir plus d'information sur le caractère inoffensif de ces compteurs,
- **LAISSE** l'opportunité à chaque administré de choisir s'il souhaite ou non que son installation électrique soit équipée de ce nouveau compteur « LINKY »

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Daniel MACH.

PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Premier Adjoint

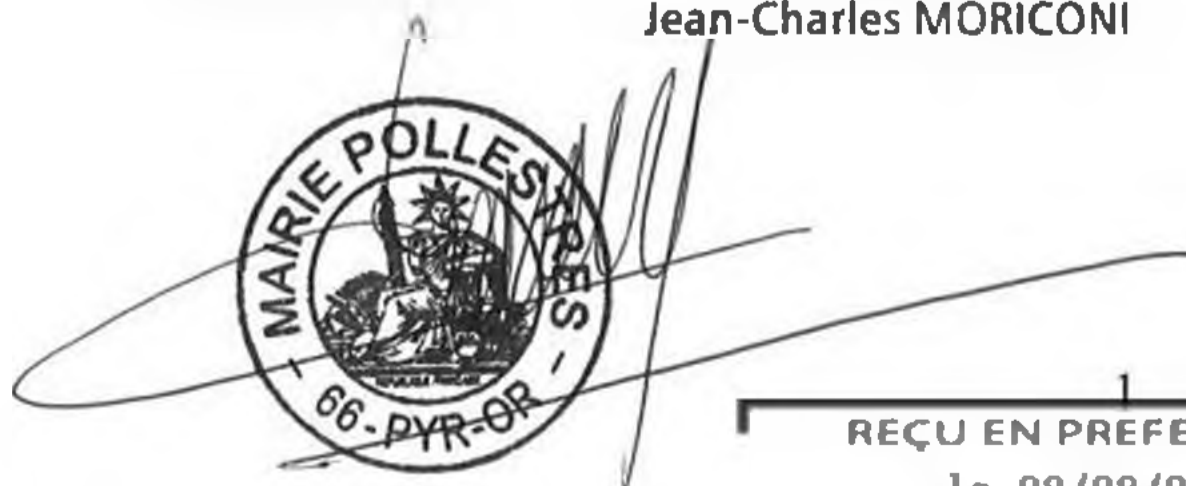
Jean-Charles MORICONI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 08/08/2017

Publication ou Notification

Le 08/08/2017



REÇU EN PREFECTURE

le 08/08/2017

Application agréée E-boutique.com